Image not found or type unknown

je veux récupérer mon enfant

Par **wisdom**, le **14/02/2011** à **17:57**

Bonjour,
Cela fait deux ans que je suis séparé de mon ami notre pacs à même était arrêté, mais les papiers pour la garde de mon fils n'ont jamais été fais.
depuis deux ans je garde mon fils, mais j'ai du reprendre mais étude pour un an pour devenir prof, mon ex ami a donc bien voulu gardé son fils durant cette période de 6 mois, mais là il a décidé de la garder. il est inscrit à l'école ou habite son père, je veux le reprendre dès maintenant, puis-je le faire? ne va-t on pas me le reprocher, car je compte faire appel au JAF des que mon fils sera revenu chez moi?

Par **Laure11**, le **14/02/2011** à **18:14**

C'est maintenant qu'il faut faire une requête en courrier recommandé AR auprès du JAF et ne pas attendre que votre fils soit revenu avec vous (à moins que le père accepte que vous le repreniez).

Vous pouvez voir votre fils comme vous le voulez ?

Un avocat n'est pas obligatoire.

Par **wisdom**, le **14/02/2011** à **21:01**

Jusqu'à il y a un mois je le prenais presque tous les week-ends, mais là je sent qu'il ne voudra plus après les vacances de février. Le problème c'est qu'il n'habite pas la même région et donc le JAF n'est pas le même. C'est pour ça que j'aurais voulu récupérer mon fils et l'inscrire à l'école de mon village si c'était possible. J'angoisse à l'idée de ne pouvoir l'inscrire chez moi en Septembre prochain...

Par **Domil**, le **14/02/2011** à **21:17**

Vous ne pouvez pas. La résidence habituelle de l'enfant est désormais chez son père. Vous devez faire une requête au JAF en espérant avoir gain de cause, mais le fait d'avoir laissé l'enfant chez le père ne jouera pas en votre faveur.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés